

Application du RDU aux tarifs des prestations imad



2021

SOMMAIRE



Tout savoir	4-9
Qu'est-ce que le RDU ?	4
Obtenir son attestation RDU ?	5
Quelles informations sont transmises à imad pour la détermination du niveau de mon RDU ?	5
À quelle réduction tarifaire ai-je droit ?	6-7
Tarifs applicables en fonction du RDU	8-9
Informations pratiques	10

TOU SAVOIR



QU'EST-CE QUE LE RDU ?

Le revenu déterminant unifié (RDU) est calculé par l'Etat en fonction de vos revenus. Il permet notamment de déterminer le calcul des tarifs des prestations **imad** non remboursées par l'assurance-maladie de base. Selon votre RDU, vous pouvez bénéficier d'une réduction de 10 à 50% sur le tarif initial.

OBTENIR SON ATTESTATION RDU

Pour recevoir son attestation RDU, les démarches doivent être entreprises au préalable auprès du centre de compétences du RDU ou directement en ligne grâce aux "e-démarches" mises en place par le canton de Genève.

De plus amples informations concernant ces démarches sont à disposition :


- sur le site internet
ge.ch/mon-revenu-determinant-unifie-rdu
- par téléphone 022 546 51 68
lundi-jeudi de 9h à 11h30

QUELLES INFORMATIONS SONT TRANSMISES À IMAD POUR LA DÉTERMINATION DU NIVEAU DE MON RDU ?

Aucune information n'est donnée à notre institution concernant vos revenus. Seul un code (de «A» à «F») correspondant à votre situation est transmis et nous permet de vous appliquer le bon tarif.

À QUELLE RÉDUCTION TARIFAIRE AI-JE DROIT ?

La réduction tarifaire est déterminée en fonction de votre revenu déterminant unifié (RDU) que vous trouvez sur l'attestation RDU à cet endroit : *


 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
 Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé
 Centre de compétences du RDU (CCRDU)

Genève, le 5 novembre 2014

REVENU DÉTERMINANT UNIFIÉ (RDU) ATTESTATION ANNUELLE

2015

- N° assuré(e) : 123.4567.8901.23
- N° assuré(e) : 321.7667.8901.22

ANNÉE DE RÉFÉRENCE **2013**

Charge(s) fiscale(s) : 2
½ charge(s) fiscale(s) : 2

	Monsieur	
Revenu 2013 (voir le détail au verso)	57'119	
1/15 ^{ème} fortune 2013 (voir le détail au verso)	833	
RDU socle (= revenu + 1/15 ^{ème} fortune)	67'962	
Prestations sociales 2013 (dont enfants mineurs ¹)		
Subsides (SAM)	1'080	
Allocation logement (OCLPF)	150	
PC Fam (SPC)	1'520	
RDU total (=RDU socle + prestations sociales)	60'702	21'068

Montants en CHF

* exemple d'une attestation de 2015, donc basée sur l'année de référence 2013 (N-2). Pour 2021, année de référence : 2019.

La charge fiscale figurant dans votre attestation annuelle sous la rubrique « RDU total » est prise en compte pour la détermination de votre code tarif. Dans notre exemple, le code est « D » :

Code tarif	A	B	C	D	E	F
Rabais	50 %	40 %	30 %	20 %	10 %	-
Personne seule	Entre 0 et 18'000	Entre 18'001 et 23'000	Entre 23'001 et 28'000	Entre 28'001 et 33'000	Entre 33'001 et 38'000	+ de 38'000
Couple	Entre 0 et 29'000	Entre 29'001 et 37'000	Entre 37'001 et 45'000	Entre 45'001 et 53'000	Entre 53'001 et 61'000	+ de 61'000
Personne seule / couple + 1 charge	Entre 0 et 36'000	Entre 36'001 et 44'000	Entre 44'001 et 52'000	Entre 52'001 et 60'000	Entre 60'001 et 68'000	+ de 68'000
Personne seule / couple + 2 charges	Entre 0 et 43'000	Entre 43'001 et 51'000	Entre 51'001 et 59'000	Entre 59'001 et 67'000	Entre 67'001 et 75'000	+ de 75'000
Chaque charge supplémentaire augmente le seuil et le plafond de CHF 7'000.-						

Les montants indiqués sont en CHF.

Les personnes suivantes peuvent être considérées comme des charges : enfants mineurs ou entre 18-25 ans qui suivent des études ou proches dans l'impossibilité de subvenir à leurs besoins.

TARIFS APPLICABLES EN FONCTION DU RDU

Code tarif	A	B	C	D	E	F
Contribution personnelle au coût des soins	-	1.60	3.20	4.80	6.40	8.-
Aide pratique et suppléance parentale*	16.15	19.35	22.60	25.80	29.05	32.25
Forfait d'aide pratique de 1h50	29.55	35.50	41.40	47.30	53.20	59.15
Repas livrés à domicile, en salle à manger ou prestation « Autour d'une table »	8.45	10.15	11.85	13.50	15.20	16.90

Les montants indiqués sont en CHF.

* En cas de non-réponse à un rendez-vous prévu, la recherche du client est facturée au tarif d'aide pratique.

Code tarif	A	B	C	D	E	F
Installation du système d'appel à l'aide	125.-	150.-	175.-	200.-	225.-	250.-
Installation d'un appareil de signalisation lumineuse	125.-	150.-	175.-	200.-	225.-	250.-
Location du système d'appel à l'aide (coût mensuel)	16.70	20.-	23.35	26.70	30.-	33.35
Location d'un appareil de signalisation lumineuse (coût mensuel)	6.85	8.20	9.60	10.95	12.35	13.70

Les montants indiqués sont en CHF.

INFOS PRATIQUES



Pour toute question concernant le RDU :

- **service facturation** : 022 420 23 90, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (hormis les jours fériés).

Vous pouvez également consulter :

- [ge.ch/mon-revenu-determinant-unifie-rdu](https://www.ge.ch/mon-revenu-determinant-unifie-rdu)
- [ge.ch/inscription-aux-e-demarches](https://www.ge.ch/inscription-aux-e-demarches)



Chaque jour de l'année, 24 h / 24, les professionnels de imad interviennent au domicile des personnes fragiles et vulnérables.

Centre de maintien à domicile Carouge

Avenue Cardinal-Mermillod 36 - 1227 Carouge
T 022 420 20 11

Centre de maintien à domicile Pâquis

Rue de Lausanne 45-47a - 1201 Genève
T 022 420 20 12

Centre de maintien à domicile Eaux-Vives

Rue des Vollandes 38 - 1207 Genève
T 022 420 20 13

Centre de maintien à domicile Onex

Route de Chancy 98 - 1213 Onex
T 022 420 20 14

Arcade imad

HUG - Bâtiment Gustave Julliard
Rue Alcide-Jentzer 17 - 1205 Genève
T 022 420 20 10



**Permanence téléphonique
7 j/7**

 **022 420 20 00**

imad · Av. Cardinal-Mermillod 36
CP 1731 - 1227 Carouge
E-mail: info@imad-ge.ch

imad-ge.ch

